

L'enseignement supérieur agricole au Portugal

Vaz Portugal A., Lobo de Azevedo A.

in

Hervieu B. (ed.).

La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II

1987

pages 111-129

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010971>

To cite this article / Pour citer cet article

Vaz Portugal A., Lobo de Azevedo A. **L'enseignement supérieur agricole au Portugal.** In : Hervieu B. (ed.). *La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen.* Montpellier : CIHEAM, 1987. p. 111-129 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1987-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'enseignement supérieur agricole au Portugal

Apolinario VAZ PORTUGAL

*Professeur d'Université
Directeur du Centre National Zootechnique de Santarem*

Ario LOBO DE AZEVEDO

Professeur d'Agronomie, Université d'Evora

L'Enseignement Supérieur au Portugal, régi par une législation propre, englobe actuellement les enseignements universitaires et polytechniques.

L'Enseignement Supérieur sanctionne des degrés académiques comparables, dans beaucoup de cas, à des titres professionnels. Le premier degré universitaire (licence) s'obtient avec la formation du 1er cycle d'Etudes de l'Enseignement Supérieur, dont la durée est, en moyenne, de cinq ans environ dans les Universités Portugaises (avec ou sans présentation d'une étude finale et d'un stage final) ; il est soumis à un jury d'examen qui l'analyse, le discute et le note. C'est l'Enseignement-Formation qui fournit les préparations scientifiques et professionnelles.

Le deuxième degré académique de l'Enseignement Universitaire, formation de IIème cycle d'Etudes de l'Enseignement Supérieur, sanctionne le titre de maître et a une durée minimum de deux ans.

Les troisièmes degrés académiques de ce même enseignement (IIème cycle d'Etudes de l'Enseignement Supérieur) sont les titres de Docteur et d'Agrégé.

L'Enseignement Supérieur non Universitaire (Enseignement Polytechnique) sanctionne le

degré de Bachelier à la fin du 1er cycle d'études de l'Enseignement Supérieur; il est d'une durée moyenne de 3 à 4 ans, avec présentation obligatoire d'un rapport de stage. C'est un enseignement à visée professionnelle.

En résumé, les degrés académiques de l'Enseignement Supérieur sont :

Enseignement Polytechnique :
Bachelier

Enseignement Universitaire :
Licencié, Maître, Docteur, Agrégé.

La **figure 1** met en rapport l'âge et les phases successives de l'évolution de l'enseignement.

L'Université a parti lié à l'Enseignement Supérieur et, par la recherche de la connaissance, elle se libère du traditionalisme qui l'enveloppe, en procurant de la culture, en promouvant l'éducation et en préparant la formation professionnelle (pré-préparation à la vie professionnelle). Il ne s'agit pas uniquement d'un lieu d'acquisition de connaissances.

Sa mission est de réunir dans une même institution la formation sur divers domaines ainsi

qu'englober le champ intellectuel de différentes matières, tout en évitant la spécialisation excessive surtout au niveau du premier degré universitaire, en envisageant l'application des connaissances ; sa mission consiste aussi, à travers une professionnalisation objective, à se porter au-devant des aspects régionaux soulevés par le développement.

- La formation au niveau universitaire -voie vers la professionnalisation- s'obtient à travers plusieurs cycles, articulés entre eux, devant appuyer et non pas conférer la professionnalisation à divers échelons de compétence. A noter toutefois que, par la voie professionnalisante de l'Enseignement Secondaire en tant qu'accès à l'Enseignement Supérieur, il est possible de conférer davantage d'efficacité à la formation future de l'étudiant, en rendant plus effective l'orientation qu'il aura retenue.

Le 1er Cycle de formation possède des exigences à ne pas sous-estimer et se révèle être d'importance fondamentale. C'est une instruction générale de haut niveau, obtenue sur la base d'un programme cohérent, logiquement organisé (adaptation aux besoins), bien connu et bien enseigné qui va permettre le surgissement de différentes options pluri-vocationnelles à partir de cette même orientation. C'est la place qu'occupe le premier degré de licence dans des formations universitaires diverses.

Suivent, comme degrés plus spécialisés, le doctorat et l'agrégation qui constituent les phases de formation du 3ème cycle d'Etudes de l'Enseignement Supérieur.

La formation au niveau Polytechnique, plus professionnalisante, est orientée, dans le secteur agricole comme dans d'autres, vers l'occupation de fonctions davantage exécutives, en participant activement à la formation des différentes équipes d'action dans la production et l'évolution du monde agricole, répondant ainsi aux sollicitations de l'agriculteur face au progrès.

- En synthèse, l'Enseignement Supérieur au niveau du premier degré cherche à conférer la couverture d'une information scientifique de base et à appuyer la formation pré-professionnelle orientée vers les ouvertures du marché du travail. A travers son premier degré, le second degré (1ère spécialisation) et même le Doctorat, l'Enseignement Universitaire parcourt une trajectoire que son universalité, sa flexibilité et

l'encadrement dans les réalités de la modernisation du monde du savoir, lui imposent. La Formation s'obtiendra donc, à travers l'Université, par un ensemble de disciplines dont la profondeur respective d'enseignement permet de rendre plus ou moins solides, les voies professionnelles à adopter. Les Associations sanctionneront les titres professionnels, stimuleront les spécialisations et soutiendront la défense des intérêts professionnels.

L'Université fournit les "formateurs". C'est pourquoi dans la programmation de ses études le développement des sciences de base est fondamental, afin de consolider les objectifs des divers cours ou options de formation dans le secteur agricole. La **carte 1** montre la distribution géographique de l'Enseignement Universitaire Agricole au Portugal.

L'Enseignement Supérieur non-Universitaire, pris en charge par les Ecoles Supérieures d'Agriculture, envisage au départ la préparation pratique et postérieurement l'orientation de la formation vers le domaine des sciences d'application. C'est un enseignement de plus courte durée (3ans à 3ans et demi, stages inclus) ; les stages en sont la clé du succès. Il couvre les besoins régionaux du pays (**carte 2**).

I - Différents types de formation dans l'enseignement supérieure agricole

1. Tout l'Enseignement Supérieur Agricole (ESA) réalisé au Portugal appartient à l'Etat. Les secteurs privé et coopératif ne possèdent aucun cours de formation dans le domaine agricole.

L'Enseignement Supérieur Agricole est réalisé au niveau de la licence (premier degré académique du 1er cycle de Formation) dans les Universités. La durée des cours est d'environ cinq ans d'activités scolaires, avec discussion du rapport de stage en fin de cours. La préparation de ce rapport est d'environ 6 mois.

L'Enseignement Supérieur non Universitaire, appartient aux Instituts Polytechniques; il sanctionne le degré de Bachelier au bout de 3 ans à 3 ans et demi d'activités scolaires et évalue la

réalisation d'un stage post-scolaire, à travers la présentation et la soutenance d'un rapport.

A - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITAIRE

Les institutions portugaises conférant une formation universitaire agricole sont les suivantes:

- Université Technique de Lisbonne :

a) Ecole Supérieure de Médecine Vétérinaire avec licence en Médecine Vétérinaire ;

b) Institut Supérieur d'Agronomie avec des licences en Agronomie, Sylviculture et Industries Agro-alimentaires.

- Université d'Evora*

- Université de Tras-Os-Montes e Alto Douro*

- Université des Açores*

- Université de Algarve (Horto - fruiticulture)

* organisées en départements avec des cours d'Agriculture, Elevage et Forêts (ce dernier uniquement à Tras-Os-Montes e Alto Douro)

B - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NON UNIVERSITAIRE

Les Instituts Polytechniques, à travers les Ecoles Supérieures Agricoles (les plus anciennes, Coimbra et Santarém, possèdent six années d'activités de formation), promeuvent une éducation agricole dans le cadre des écoles suivantes :

- Ecole Supérieure Agricole de Santarém

- Ecole Supérieure Agricole de Coimbra

- Ecole Supérieure Agricole de Castelo Branco

- Ecole Supérieure Agricole de Bragança (1ère année d'activité 1986- 1987)

- Ecole Supérieure Agricole de Beja

- Ecole Supérieure Agricole de Ponte de Lima (pas encore en activité).

2. L'Université sanctionne un titre académique: la licence. Ce degré diffère du titre de bachelier sanctionné par l'enseignement polytechnique. Le monde des employeurs et les représentants légitimes des intérêts professionnels des travailleurs confèrent des titres professionnels (aptitude professionnelle), bien que la formation à ces professions s'effectue au niveau scolaire, selon un certain profil (aptitude scolaire).

La fonction publique exige des licences et, dans certains cas, spécifie même leur nature, en les

identifiant avec les aptitudes scolaires et professionnelles du candidat.

II - Les objectifs de la formation

1. L'Enseignement Supérieur Agricole essaie, face aux structures et à l'évolution de la production agricole nationale, de couvrir les différentes activités grâce à un personnel qualifié, avec une vision prospective des marchés professionnels de l'avenir.

2. Le secteur public constitue le principal employeur. Dans le cas de la formation vétérinaire, il atteint des valeurs de l'ordre de 95 %. Hors du secteur public, et actuellement, la demande d'emploi venant de l'activité privée, coopérative, étrangère ou internationale, ne constitue pas encore un aspect suffisamment significatif.

Au niveau de la formation agricole, le secteur public est également le principal employeur, bien qu'il y ait eu un rétablissement de la demande dans ce domaine par le secteur économique (production, industrie et même commerce).

La spécialisation constatée essayée et vérifiée dans le secteur agricole peut constituer, dans l'avenir et face à l'évolution, une voie de formation proposée aux équipes d'intervention, lesquelles trouveront de ce fait de meilleures solutions aux problèmes agricoles, soulevés par une agriculture en évolution.

La capacité d'absorption du secteur primaire, public ou privé, ne garantit pas encore totalement l'emploi aux bacheliers et licenciés de l'Enseignement Supérieur. Ils ont besoin de recourir à d'autres activités, notamment dans le domaine de l'enseignement secondaire et même professionnel et appliqué, et les étudiants commencent à manifester déjà leur intérêt pour les carrières liées au secteur économique, notamment aux carrières conduisant à la gestion des entreprises agricoles.

3. Les programmes d'enseignement cherchent à sensibiliser l'étudiant à son action future, en tant qu'agent d'intervention dans l'évolution du secteur productif, tout en lui garantissant une formation de base.

Une certaine tendance à la spécialisation tardive subsiste au niveau de l'enseignement universitaire, ce qui ne semble pas se passer au niveau de l'enseignement polytechnique. Malgré son implantation récente, ce dernier tend plutôt à créer les spécialisations précoces.

Des différences importantes ont été observées également dans l'orientation et la programmation des disciplines de base.

Dans l'enseignement polytechnique, compte tenu des différentes voies d'accès et le grand nombre d'étudiants issus des voies secondaires professionnalisantes, il faut élargir les connaissances des disciplines de base vis-à-vis des étudiants issus des voies secondaires scientifiques. Dans l'enseignement secondaire, les programmes des disciplines de base tendent à consolider la formation.

L'inexistence de stages obligatoires de nature diverse, avant l'admission et surtout pendant le cours, constitue une lacune de l'Enseignement dispensé dans les différentes Institutions.

4. L'Enseignement Agricole au Portugal manifeste:

a) Une grande diversité et compétitivité de la capacité de formation. On recherche le choix de la meilleure solution, laquelle se devra de tenir compte de la structure du cours et des caractéristiques propres de chaque institution.

b) Un encadrement régional. Dans certains cas, il établit une capacité de création et d'imagination plus orientée vers l'encadrement régional de l'École dans le domaine des disciplines appliquées, sans toutefois nuire à l'universalité des connaissances de base qui serviront d'appui à une telle pratique.

c) Une possibilité d'inter-communicabilité entre les formations polytechnique et universitaire et les différentes formations universitaires. L'appréciation des disciplines (désignations), du cours (programme enseigné, matières) et des heures dispensées (crédits) appartient aux Conseils Scientifiques, lesquels statuent sur l'acceptation d'équivalence directe de disciplines ou bien exigent des examens *ad hoc* pour certaines matières ou mêmes disciplines, pour l'obtention de l'équivalence. On essaie aussi d'éviter que la notion d'inter-communicabilité impose les mêmes

programmes pour les disciplines, de même que leur désignation.

d) Un effort vers la synthèse des matières de base ou d'information complémentaire du cours d'application en admettant une certaine interpénétration (formation diversifiée, connaissances des matières), mais sans approfondir. Ceci est destiné à éviter la tentation de recourir à l'exercice d'actions professionnalisantes, extérieures à l'objectif appliqué du cours, tout en favorisant l'apparition de plusieurs hypothèses de travail, à travers la formation d'équipes plus spécialisées.

e) Une extension variable des cours - La durée des cours (baccalauréat, 3 à 3 ans et demi et licence, 5 à 6 ans) permettra, dans le domaine de l'application, une formation plus rapide, et, dans le domaine universitaire, une formation plus lente mais, en face de la demande, rendra l'offre plus favorable à ce qu'elle est actuellement et permettra de développer des facultés en partant d'une formation de généraliste et de rendre possible la spécialisation à travers les IIème et IIIème cycles de la formation universitaire.

f) Une plus rapide expansion de l'enseignement polytechnique. Le début de l'enseignement polytechnique a eu lieu en 1980 et son expansion a été très rapide. En 1985-86, le nombre des élèves inscrits dans l'Enseignement Supérieur Agricole était de 4 091 dont seulement 712 (17 %) étaient inscrits dans l'enseignement polytechnique.

En 1986-87 le nombre des élèves inscrits pour la première fois dans l'enseignement polytechnique représentait 30 % environ du total des élèves qui ont effectué leur première inscription dans l'enseignement supérieur agricole (147 sur un total de 491). On prévoit pour 1987-88, la proportion de 46 % du total des élèves qui s'inscriront dans l'enseignement polytechnique. Lorsque que les cours de l'enseignement polytechnique seront plus courts, le nombre de diplômés dans ce type d'enseignement aura tendance rapidement à prévaloir.

III - Organisation

1. - Les Institutions

a) Les institutions universitaires suivent au Portugal deux modèles. Le premier est celui de

l'intégration dans une Université - Ecole ou Institut - dotés d'une grande autonomie (cas de l'Université Technique de Lisbonne, avec l'Ecole Supérieure de Médecine Vétérinaire et l'Institut Supérieur d'Agronomie). L'autre modèle est en train d'être testé dans les nouvelles Universités (Evora, Açores, Algarve, Tras-Os-Montes e Alto Douro), où les cours sont réalisés par divers départements sous la dépendance des organes centraux de l'Université et sans la structure intermédiaire d'une Ecole ou d'un Institut.

b) L'Enseignement Supérieur Polytechnique est organisé en Ecoles (Ecoles Supérieures Agricoles), intégrées dans des Instituts (Instituts Polytechniques).

Tous les établissements d'enseignement agricole sont sous la tutelle du Ministère de l'Education.

2. Reconnaissance professionnelle des titres académiques.

Les institutions sanctionnent des degrés académiques (des diplômes) et non des titres professionnels; ceux-ci concédés, par les organisations professionnelles du type Ordre ou Syndicat. Toutefois, pour l'exercice de fonctions, la reconnaissance du degré académique peut parfois suffire, selon le niveau et la nature de la formation. La formation orientée vers l'exercice professionnel, est plus ou moins intense, selon l'institution.

3. Programmes.

La formation, en termes généraux, comprend au niveau du baccalauréat et licence, trois phases distinctes :

1ère phase : enseignement de sciences fondamentales

Développement et étude des sciences de base en vue de la consolidation de la formation. Environ un an à un an et demi dans le cas de la licence ; un semestre dans le cas du baccalauréat.

2ème phase : enseignement propédeutique

Développe les sciences qui aident à aborder les disciplines d'application et servent de base à la voie professionnalisante du cours. Environ un an à un an et demi dans le cas de la licence ; un semestre dans le cas du baccalauréat.

3ème phase : enseignement "vocationnel"

Développe les sciences appliquées qui étudient l'application des connaissances, et confèrent au cours universitaire sa fonction polyvalente. La durée est d'au moins deux ans dans le cas de la licence.

4ème phase : stage post-scolaire

Réalisation d'un stage et préparation d'un rapport (au moins de 6 mois).

Les phases décrites, qui ne doivent pas être confondues avec les cycles de formation, renferment des contenus de programme d'extension variable et elles ne confèrent aucun diplôme. Ce sont des anneaux d'une chaîne de formation qui se traduisent seulement par l'obtention de crédits, avec des notations variables dans les différentes disciplines qui composent les diverses phases (1 à 20, la réussite s'obtenant à partir de 9,5 valeurs).

Dans le domaine "appliqué", les objectifs varient selon les Institutions ; dans l'Enseignement Polytechnique, on cherche à mettre l'accent sur la formation appliquée, avec une prédominance de l'enseignement pratique sur l'enseignement théorique.

La structure des cours et même les programmes sont élaborés par le secteur scientifique de l'Université, bien que soumis à une certaine supervision de la part du Ministère de l'Education. Récemment, dans certaines Universités, des organes consultatifs ont été créés, où siègent les représentants des secteurs économiques et des secteurs professionnels liés aux branches d'enseignement qui y sont données ; leur action commence à se faire sentir dans la structure des cours et dans la définition des programmes.

L'enseignement des disciplines de nature appliquée devrait aussi, principalement celles qui exigent l'affermissement des connaissances de base et l'interprétation d'intérêts divers, chercher un sens intégrateur de ces mêmes connaissances, en facilitant le regroupement des classes et l'assemblage des différents intérêts, de façon à permettre l'établissement de leur liaison et donner à l'étudiant l'habitude d'analyser les situations basées sur les connaissances diverses et fondamentales.

4. Evaluation des étudiants

Pour l'appréciation de la capacité des étudiants il y a des tests d'évaluation par cycles de formation et des examens finaux sur chacune des disciplines qui composent les différentes années de scolarité des deux types d'enseignement, groupées dans les phases de préparation déjà mentionnées. On attribue des notes et des crédits et la classification finale est représentée par la moyenne générale entre la moyenne de l'ensemble des disciplines plus la note attribuée à la discussion du rapport de stage.

5. Enseignement/Recherche

Les Institutions d'Enseignement Supérieur maintiennent leurs axes de recherche liés à des programmes pourvus d'appui international, ainsi qu'à des projets dépendant des fonds propres des Institutions ou des Centres de l'Institut National de la Recherche Scientifique.

Des accords de Coopération avec d'autres Institutions du Ministère de l'Agriculture, Pêches et Alimentation permettent d'appuyer des activités pédagogiques et de recherche, notamment avec l'Institut National de la Recherche Agricole (INIA). A noter également en raison d'une action plus permanente, les contacts de l'Université avec l'Institut de la Recherche Scientifique Tropicale (cas spéciaux de l'ESMV et de l'ISA).

L'ensemble du personnel, lié respectivement aux organismes cités et aux autres services de l'Etat étrangers au Ministère de l'Education, participe aux tâches pédagogiques, à travers soit des accords, soit des contrats individualisés, rendant ainsi l'enseignement plus facile, plus efficace et permettant, par ces mêmes actions, de le rendre plus sensible à la réalité des problèmes nationaux.

De ce fait, les institutions d'enseignement trouvent des disponibilités pédagogiques qui, sans les résoudre, vont colmater les difficultés dues au manque de cadres et aux insuffisances du financement de la structure, car la crise nationale a beaucoup limité l'accès du personnel qualifié ; on essaie en ce moment de développer une complémentarité Enseignement/Recherche, en élargissant, à travers la formation d'équipes d'enseignement, les activités pédagogiques. L'idée nous paraît recommandable, à condition que ces collaborateurs de l'enseignement aient accès à des rémunérations accessoires, qui sont encore

insuffisantes. On attend des arrêtés qui devront définir de telles situations.

6. Cours Post-universitaires

a) Les IIème et IIIème cycles de formation universitaire, sont entendus comme l'approfondissement des connaissances, la voie vers la spécialisation.

On essaie par la réalisation du IIème cycle d'études universitaires (titre de Maître) de conférer une préparation plus spécialisée dans les domaines appliqués. Exemple : l'ESMV, en collaboration avec la Station Zootechnique Nationale (Centre Portugais de l'INIA consacré aux activités de l'IDE en production animale), réalisent, en deux ans le *Cours de Maîtrise en Production Animale*.

L'Institut Supérieur d'Agronomie offre comme cours post-universitaire la Maîtrise en Production Végétale.

Sans perdre les caractéristiques de chacune des deux situations (Enseignement et Recherche Scientifique) et en sauvegardant les aspects légaux qui les régissent, on cherche la complémentarité des actions entre l'Enseignement et la Recherche Scientifique, même si elles dépendent de différents Services ou Ministères, par la formation des équipes d'enseignement et de recherche et en favorisant l'établissement de "parcs scientifiques". Il n'y a pas d'intégration ; il y a une complémentarité en sauvegardant les origines et les dépendances diverses.

b) L'Education Permanente et/ou l'Education Récurrente ont besoin de dynamisme; elles exigent de l'organisation et provoquent l'ouverture. L'Université fermée sur elle-même, s'ouvre au Monde qui l'entoure, qui la maintient, qui la justifie et dont elle s'enorgueillit. Continuité et Changement ne sont pas des attitudes antagoniques dans l'Université de l'avenir ! Elle ne doit pas être réduite à un rôle de servante d'une situation que la vision économique peut rendre plus restreinte. Il faut dépasser les mythes des mots-clés de la Politique Scientifique qui peuvent la conduire vers des situations de difficultés assurées. L'Université n'est pas et ne peut être un agent commercial dans la diffusion du progrès.

L'Enseignement Supérieur Agricole confère des diplômes de spécialisation et d'actualisation des connaissances de courte durée, pour les différents

niveaux de formation professionnelle, en attendant de "former les formateurs" ou les agents responsables de la vulgarisation.

Ces actions sont de sa libre initiative ou sont demandées par les utilisateurs. Les dernières années, comme nous l'avons déjà dit, les Institutions d'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont créé un conseil consultatif qui rassemble les différents utilisateurs et les agents intéressés de l'activité agricole.

7. Personnel enseignant

Le personnel enseignant de l'Enseignement Universitaire est régi par la législation qui définit les carrières et détermine ses conditions de progression. Les catégories de carrière sont au nombre de cinq : assistant stagiaire, maître de conférence, professeur auxiliaire (après doctorat, avec ou sans agrégation), professeur associé (avec ou sans agrégation) et professeur titulaire.

L'Enseignement Polytechnique dispose de cinq niveaux professionnels : assistant de 1er triennat, assistant de 2e triennat, professeur-adjoint, professeur coordinateur sans agrégation, professeur coordinateur avec agrégation. Les appointements de ce personnel sont inférieurs à ceux de l'Enseignement Universitaire.

Chaque institution possède ses cadres propres et le passage d'une catégorie à l'autre donne lieu à des concours publics ; l'obtention de grades académiques, après licence, tels que maîtrise, doctorat et agrégation contribuent à la simplification des épreuves de tels concours.

Selon le nombre d'années passées dans chaque catégorie, les enseignants et chercheurs ont droit à des suppléments d'ancienneté et les appointements sont pris en charge par l'Etat.

Les disponibilités financières établies par l'Etat se reflète sur l'effectif des cadres du personnel tant enseignant qu'auxiliaire, réduisant ainsi la capacité d'intervention des institutions.

8. Equivalence des titres et des diplômes

Les titres académiques obtenus à l'étranger sont susceptibles d'équivalence, mais sous réserve de jugement et appréciation par un jury, nommé par le recteur de l'Université, après avis des Conseils Scientifiques des institutions où l'équivalence est demandée. A chaque institution est réservée, par

l'intermédiaire du Conseil Scientifique, la capacité de statuer sur les demandes d'équivalence des disciplines ou des diplômes.

L'appréciation des disciplines (désignations), du programme (matière des cours) et du temps (heures) dépensé à faire apprendre (crédits) appartient aux Conseils Scientifiques qui décident soit par l'acceptation de l'équivalence directe des disciplines soit par la réalisation des examens *ad hoc* pour certaines matières ou disciplines qui permettront l'obtention de l'équivalence souhaitée.

9. Etudiants

a) L'accès à l'Enseignement Supérieur Agricole est limité par le *numerus clausus*. Tous les étudiants ayant terminé l'Enseignement Secondaire complémentaire peuvent s'y porter candidats, soit par les voies de l'enseignement, soit par la voie technico-professionnelle et par la voie professionnelle avec un stage d'au moins trois ans (figure 4).

La voie d'Enseignement a comme conséquence logique l'admission dans un cours supérieur. Aux étudiants qui ont fait leur inscription en 10ème année de cette voie, une des options possibles est liée à l'agriculture : formation appliquée en Production Agraire (figure 2).

La voie Technico-professionnelle est insérée actuellement dans l'enseignement secondaire complémentaire. Les études incluent des composantes de formation générale, de formation spécifique et de formation technico-professionnelle. Malgré la durée de 3 ans de ces cours : 10ème, 11ème et 12ème années, ils confèrent non seulement un diplôme final des études secondaires qui permettra l'accès à l'enseignement supérieur, mais aussi un diplôme de formation technico-professionnelle qui rendra possible l'entrée dans le monde du travail.

Les cours technico-professionnels suivants sont en rapport avec l'agriculture :

Cours Technique d'Agriculture :
Production Agraire
Sylviculture
Industries Alimentaires
Cours Technique Forestier

La voie professionnelle a une durée d'une année scolaire, suivie d'un stage professionnel de 6 mois.

Elle confère un diplôme attestant de la qualification professionnelle obtenue en vue d'une intégration dans les différentes carrières professionnelles.

Il y a aussi des cours de formation professionnelle tels que : Pratique Agricole, Pratique Forestière et Mécanique Agricole.

Bien qu'on affirme que les différentes voies permettent l'accès en parallèle à l'enseignement supérieur, dans les faits, il n'y a pas d'égalité. Les étudiants qui ont fait le premier cours de la voie d'enseignement peuvent concourir à un des cours supérieurs qui confèrent le degré de licencié, tandis que les étudiants des voies professionnelles et technico-professionnelles peuvent seulement soumettre leur candidature à des cours supérieurs agricoles qui confèrent le degré de bachelier (Ecoles Supérieures Agricoles des Instituts Polytechniques) en régime de contingent spécial; ce sont des conditions défavorables par rapport à ceux qui ont fait le premier cours de la voie d'enseignement.

Les règles uniformes et non personnalisées constituent en effet un façon peu adéquate d'apprécier la motivation de l'élève envers le *cursus* à suivre. C'est au niveau national (Cabinet Coordinateur d'Admission dans l'Enseignement Supérieur) que le système commandé par ordinateur distribue les élèves, d'après les moyennes finales obtenues (par examen national d'accès à l'enseignement supérieur) et les options suggérées. De pair avec cette situation, la programmation des différents cours échoue en n'incluant pas une discipline d'introduction aux activités liées à la formation à acquérir. L'élève ne se sent ni familiarisé ni encadré parce que, s'il désire suivre un cours dont la moyenne nécessaire à l'admission se trouve au-dessus de son niveau, il finit par être placé dans un autre domaine (sa seconde, troisième ou même quatrième option).

En synthèse : Le *numerus clausus* peut faire varier chaque année la classification moyenne d'entrée. On trouve aussi d'autres voies d'entrée qui sont fixées chaque année en pourcentages variables du *numerus clausus* pour l'année scolaire suivante. Les voies sont les suivantes :

- examen spécial d'évaluation de la capacité *ad hoc* (10 %)
- autre cours supérieur (aptitudes spéciales) (2 %)
- boursiers des Pays Africains d'expression portugaise (5 %)

- enseignement Secondaire Brésilien (2 %)
- autres systèmes d'Enseignement Supérieur (cours étrangers) (3 %)
- changement d'enseignement (10 %)
- reprise d'études (10 %).

Le *numerus clausus* est estimé en tenant compte des demandes du monde du travail ainsi que des disponibilités physiques, humaines et autres, des Institutions.

b) L'évaluation des élèves passe par des examens périodiques sur les matières enseignées et/ou des examens finaux, par l'appréciation et la valorisation de travaux personnels, par des séminaires et autres activités, selon des schémas qui permettent un degré de variabilité et d'originalité propres à chaque Institution.

c) Le coût des études est très réduit

Les élèves paient des droits de scolarité extrêmement bas, pratiquement nuls (300\$ par discipline et par an, et un maximum de 1 500\$ par an). L'enseignement officiel, d'Etat, est pratiquement gratuit. Les possibilités de logement sont faibles (facilités conférées par les Universités), bien que les restaurants universitaires, qui fournissent des repas à des prix modiques et bas, couvrent les nécessités.

Les coûts d'enseignement (dépenses totales) varient beaucoup avec les différentes institutions, bien qu'ils soient pratiquement et exclusivement supportés par l'Etat.

Les budgets de l'Etat sont calculés sur la base du nombre d'élèves reçus par l'école, mais tiennent également compte de l'état de développement de l'institution et des programmes de recherche et développement.

IV - Quelques indicateurs

Les **tableaux 1 à 5** qui sont présentés en annexe montrent l'ordre de grandeur concernant les facilités et les disponibilités humaines de l'enseignement et permettent de regarder les valeurs relatives entre enseignants et étudiants, les moyennes d'accès aux cours, le nombre et la distribution des candidats à l'Enseignement Supérieur et encore le poids de l'Enseignement Agricole Secondaire dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

Il est à noter l'effort effectué pour trouver le meilleur équilibre entre les conditions d'entrée et de sortie, en tenant compte des limites des débouchés.

V - Les grands problèmes qui se posent à l'enseignement supérieur agricole

1. L'ESA, comme d'une façon générale tout l'Enseignement Supérieur, a besoin de faire un effort notable en matière de formation de personnels qualifiés. Le Portugal manifeste des indicateurs extrêmement bas en ce qui concerne l'existence de techniciens supérieurs. D'autre part, étant donné les structures de base de l'Agriculture Portugaise (sur un total de 788 144 exploitations agricoles, la surface moyenne d'exploitation est de 5,6 ha ; 8,6 % des exploitations possèdent moins de 5 ha et 44,6 % moins de 1 ha), les possibilités du marché sont faibles.

2. Le Portugal devra, dans les cinq prochaines années, au moins tripler le nombre de savants pour chaque 1 000 actifs, afin de gérer la capacité de formation exigée par la formation scolaire et de l'innovation technologique. D'où la nécessité d'une coordination entre formation et emploi et d'une diversification probable des options en vue de la satisfaction des sollicitations futures.

3. Le spectre de la compétitivité, actionné par la formation diversifiée au niveau de l'ESA, pourrait justifier l'effort réalisé en vue d'un développement souhaitable du secteur primaire et de l'augmentation des rendements de l'agriculteur portugais et de ses associations.

La préparation agricole avant l'entrée dans l'Enseignement Supérieur Agricole (voies professionnelle et professionnalisante) se trouve répartie dans tout le pays et constitue une action d'un grand intérêt pour la formation des agriculteurs les plus avancés (**figure 5**).

4. Le Portugal a opposé une formation plus longue dans l'Enseignement Supérieur, à l'apparition sur le marché d'une demande de techniciens avec le titre de bachelier (Ecoles Supérieures Agricoles), destinés à l'exercice de fonctions plus appliquées et pouvant contribuer plus rapidement à

l'adoption de pratiques plus modernes par le secteur productif.

5. Les besoins manifestés et ressentis nous incitent, au niveau du 1er cycle de la formation, à prévoir une formation polyvalente, correctement appuyée par une préparation de base qui devra atteindre au moins 25 % de la scolarité d'une licence d'une durée de 5 ans au moins. Pour que le *turnover* offre/demande du licencié devienne plus lent au cours de cette phase d'évolution, un minimum de 5 ans est souhaitable. Une formation très spécialisée au niveau du premier titre académique, l'Enseignement Universitaire en particulier, ne permet pas une grande mobilité professionnelle et ferme les ouvertures à d'autres situations possibles du monde professionnel.

6. Le 1er cycle de formation de l'ESA se trouve ainsi correctement rempli avec les deux titres académiques mentionnés, une formation polyvalente à ce niveau se justifiant dans certains cas.

7. Le second cycle de formation de l'ESA doit, en adoptant le schéma de sanction du grade de Maîtrise, de diplômes d'études supérieures ou de quelque autre forme, sélectionner la préparation spécialisée et la consolider.

8. Le système portugais cherche à trouver dans l'Université un développement scientifique guidé par le niveau à atteindre dans le développement technologique du pays.

L'Université n'est pas exclusivement un local de Recherche mais si possible elle devra effectuer des collaborations. Aujourd'hui encore certains pays confient la plus grande fraction de la recherche fondamentale et stratégique à des instituts ou organismes opérationnels spécialisés ; c'est pourquoi les rapports avec le système d'Enseignement Supérieur disposent du fait que le personnel enseignant exerce deux fonctions : il occupe simultanément des postes dans les Départements Universitaires et dans les Instituts de Recherche (Rapport de l'OCDE, 1986. *Rôle et fonctions des Universités*). Nous sommes ainsi sur le point d'installer dans le même *Campus*, des Centres ou "Parcs" scientifiques intéressés à la formation de haute qualité et en même temps responsables de l'appui décisif à fournir à la modernisation du développement.

Notre avis est que l'adaptation du système à l'évolution de la mission d'Enseignement

orientera chaque fois davantage l'Université vers la voie professionnelle à travers des cycles différenciés de préparation et formation (premier, second et troisième cycles d'études).

9. Sans être le détenteur de la vérité universelle, le système de l'Enseignement Supérieur Agricole au Portugal est dirigé vers les défis qui lui sont posés, avec une vision prospective de l'évolution en mettant en avant l'appui au développement du secteur primaire, et manifestant une diversité de formation, une action compétitrice salubre de

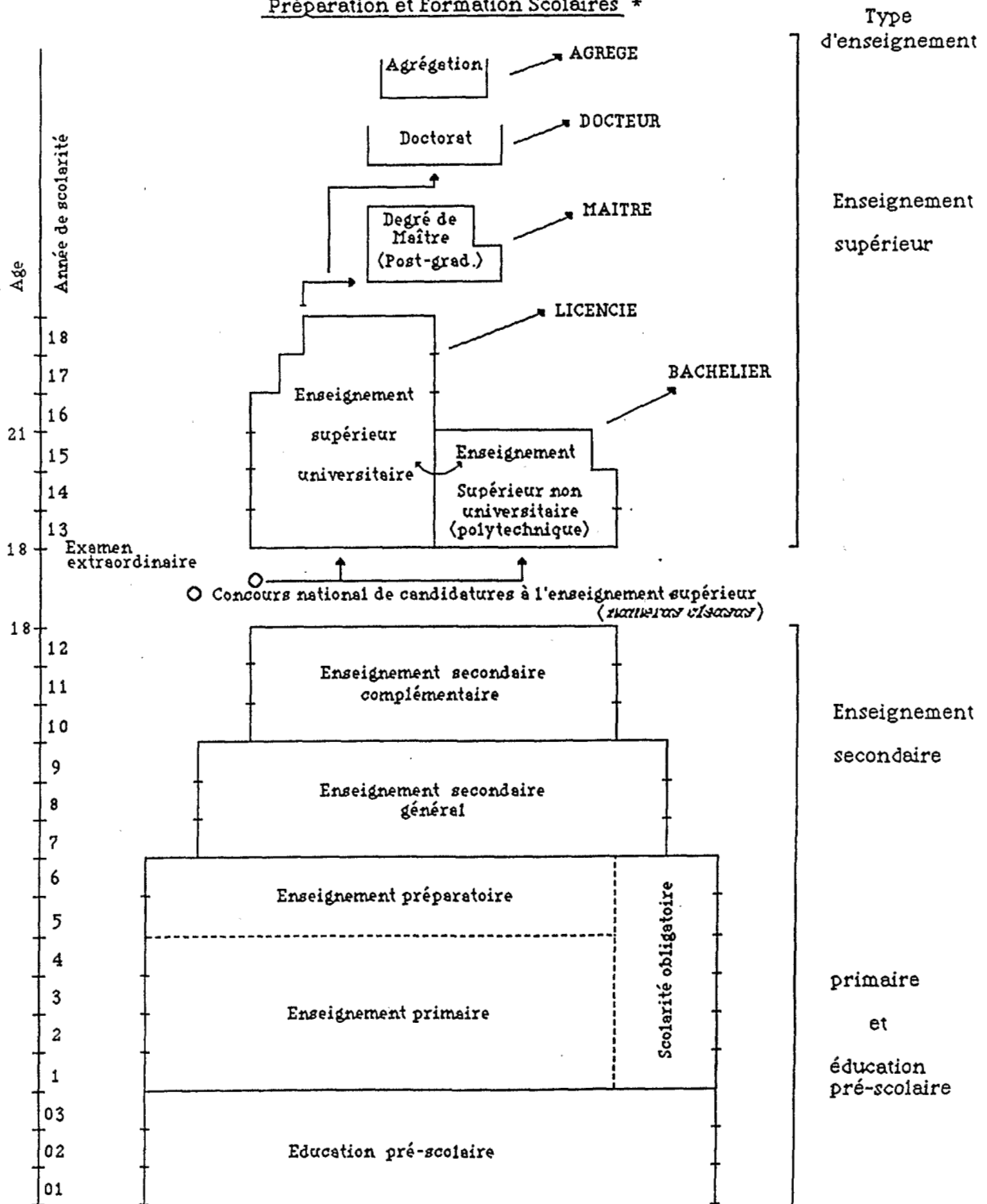
l'exercice professionnel et une complémentarité entre les différentes conceptions de l'occupation de l'espace de formation qui sont énoncés.

Former les gens, mieux les préparer, en plus grand nombre possible de façon à réveiller l'agriculture portugaise de l'assoupissement profond dans lequel elle est tombée : on court des risques mais cela en vaut la peine. Il s'agit d'Education/Formation pour les différents échelons de l'activité professionnelle.

Annexe

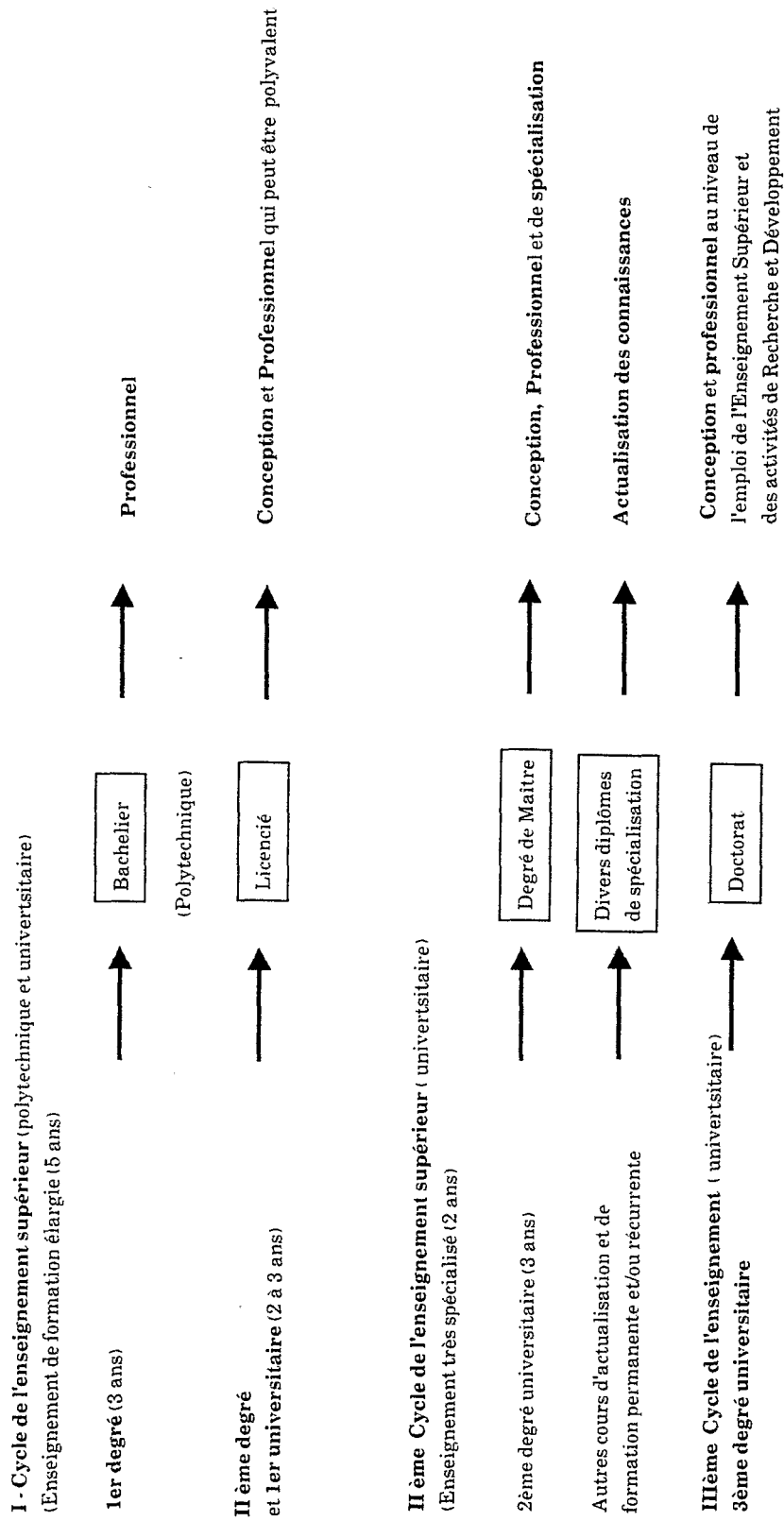
Tableaux, figures et carte

Figure 1
Préparation et Formation Scolaires *



* Eduardo Marçal Grilo, Manuel Carmelo Rosa, Ricardo Charters D'Azevedo: *Guide d'Enseignement supérieur*. Mem Martins: Publications Europa-América, 1985

Figure 1bis : Durée des cycles et degrés et titres obtenus (n.b. les durées mentionnées sont minimum)



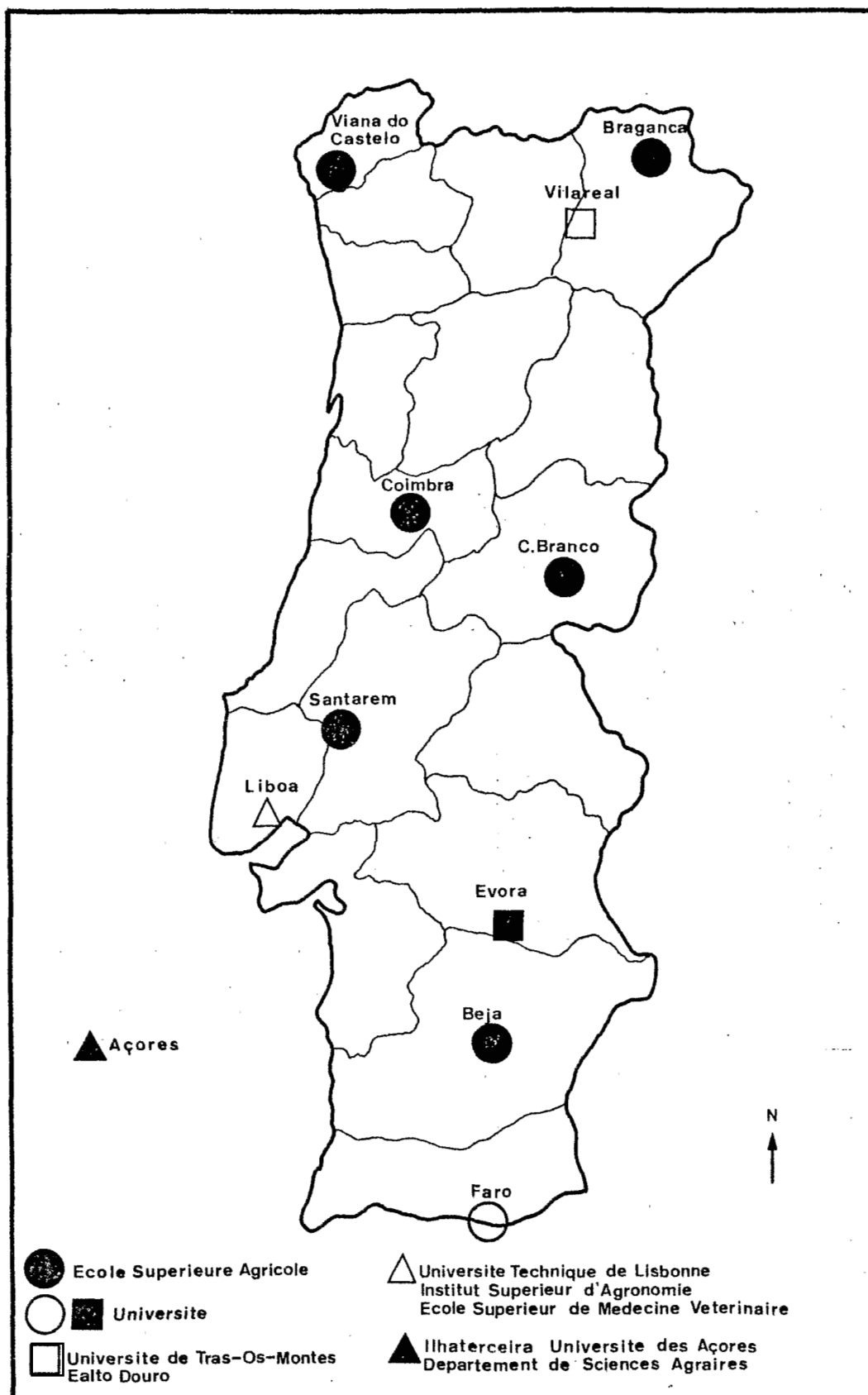
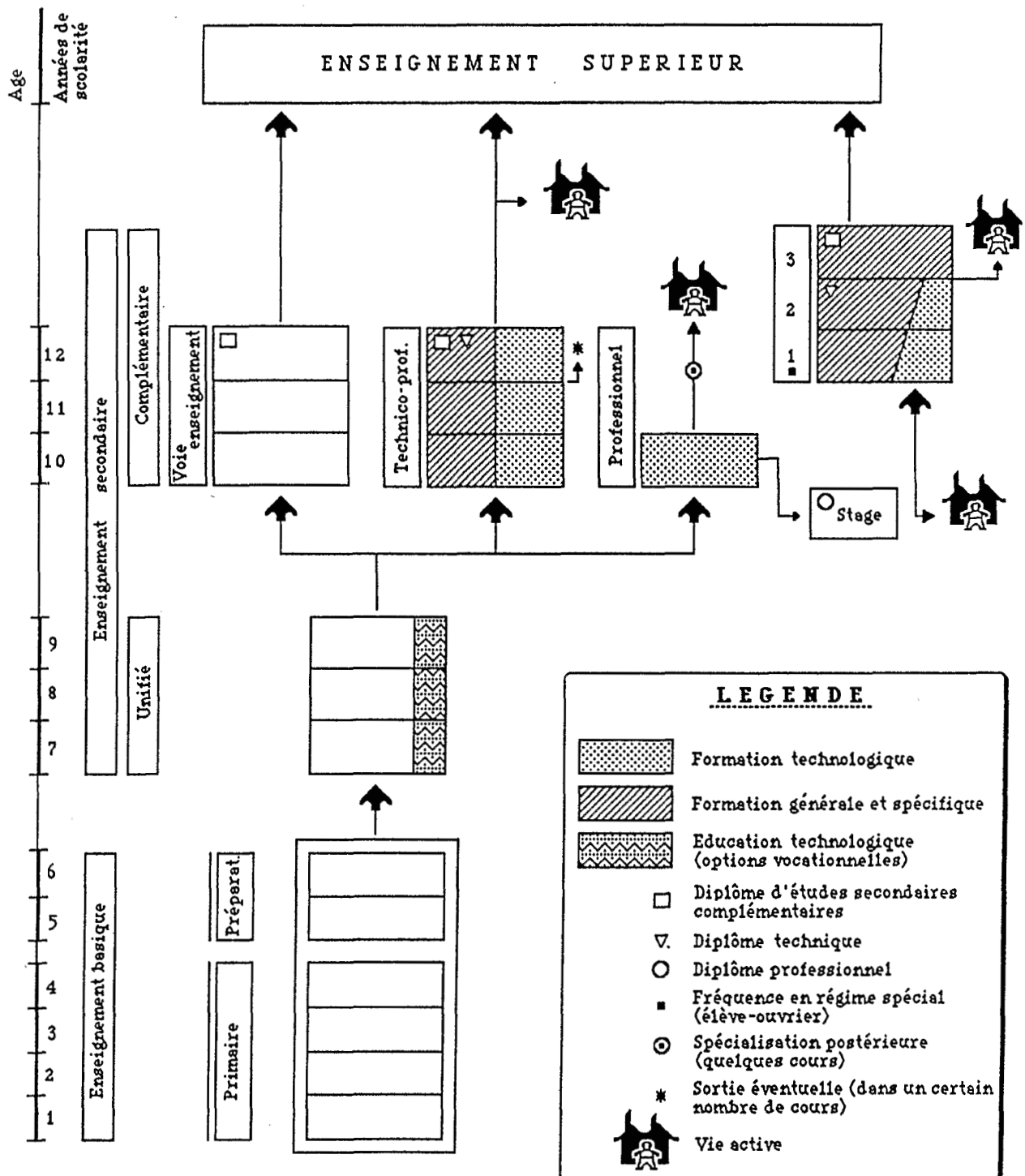


Figure 2
Cours technico-professionnels et cours professionnels



* Journal Officiel 1ère. Série, N° 243 du 21/10/1983, p. 3668 (5)

Désignation Institution	Nature du degré universitaire	Durée du cours (année)	Valeurs moyennes				Moy. élève chaque année	Moy. des élèves qui ont terminé les cours	Moyennes des élèves
			Elèves	Professeurs		Non Doctorats (assistants)			
				Doctorats					
Ecole Supérieure de Médecine Vétérinaire (1830)	Licence	5	466	23	48		6-7	16	75
Institut Supérieur d'Agronomie (1864)	4 licences à plusieurs opt.	5	1264	54	136		6-8	146	124
Université d'Evora	"	5	863	25	58		9-11	68	44
I.U.T.A.D.	"	5	700	15	75		7-8	36	23
Département des Sciences Agraires Université Açores	"	5	155	2	34		4-5	34	5
Ecole Supérieure Agraire Coimbra	Baccalauréat	3	185	5	33		4-5	35	131
Ecole Supérieure Agraire Santarém	"	3	331	6	34		8-9	55	14
Ecole Supérieure Agraire Castelo Branco (1981)	"	3	150		39		3-4	35	5
Ecole Supérieure Agraire Bragança	"	3							
Ecole Supérieure Agraire Beja	"	3	46	1	9		4-5	22	

Tableau 1

Désignation de l'Institution	Classification (valorisation de 20 valeurs) d'entrée				nbre d'entrées par année 1986/1987
	Général	Régional	Professionnel	Technico-Professionnel	
Enseignement Supérieur Universitaire					
- Ecole supérieure de Médecine Vétérinaire	15,7				60
- Institut Supérieur d'Agronomie	14,3				146
- Université d'Evora	13				68
- Université de Tras-os-Montes e Alto Douro	13,3				36
- Université des Açores	12,4				34
Enseignement Supérieur Polytechnique					
- Ecole Supérieure Agraire de Santarém		11,7	13,1	13	55
- Ecole Supérieure de Coimbra		11,8	13		35
- Ecole Supérieure de Castelo Branco	12,5	10,7	13		35
- Ecole Supérieure de Beja		10,9	11,8		22

Tableau 2

	Total (a)	Exclus (b)	(a-b)	Total *	1er cours *	2ème cours *	3ème cours *	4ème cours *	5ème cours *	Total **	6ème cours **	7ème cours **	8ème cours **	Année prépar atoire **	Total des admis	Total des non admis
Total Tout le pays	24 824	108	24 716	24 421	12329	1966	8183	1672	271	96	16	0	80	199	13033	11683

Tableau 3 : Candidatures à l'enseignement supérieur (voie d'accès) - Année scolaire 1984/1985

* : Vocation enseignement

** : Vocations professionnelles

Observations :

Les voies d'accès aux cours supérieurs agraires sont : le 1er cours de la 12ème année (Vocation enseignement) et les 6ème, 7ème et 8ème cours de la 12ème année (Vocations professionnelles)

Continent, Açores, Madère	Enseignement officiel		
	Candidats	Places offertes	Places occupées
Total de candidats à l'enseignement supérieur	24 716	13 033	12 788
Univesité des Açores			
Sciences Agraires	*	31	30
Université d' Evora			
Architecture de l'Environnement	*	22	21
Cours d'Ingénieur Agricole	*	60	59
Cours d'Ingénieur Biophysique	*	10	10
Cours d'Ingénieur Zootechnicien	*	60	60
Université de l'Algarve			
Horto-fruiticulture	*	20	20
Université Technique de Lisbonne			
Ecole Supérieure de Médecine Vétérinaire	*	61	60
Institut Supérieur d'Agronomie	*	140	140
Institut Universitaire de Tras-os-Montes e Alto Douro			
Cours d'Ingénieur Agricole	*	30	30
Cours d'Ingénieur Forestier	*	30	29
Cours d'Ingénieur Zootechnicien	*	30	29
Ecole Supérieure Agraire de Coimbra			
Production agricole		30	29
Production animale	*	15	14
Ecole Supérieure Agraire de Santarém			
Production agricole	*	31	31
Production animale	*	31	31
Ecole Supérieure Agraire de Castelo Branco			
Production agricole	*	30	28
Production animale	*	30	29

Tableau 4 : Candidats à l'enseignement supérieur (1984 - 1985)

	Enseignement public			Enseignement privé			Total continent Aç. Mad.
	Continent	Açores/ Madère	Total cont. Açores/madère	Continent	Açores/ Madère	Total Cont. Aç. Mad.	
12ème année (Générale)							
Total	23 221	897	24 118	8 279	429	8 708	32 826
HF	9 874	322	10 196	3 828	142	3 970	14 166
H							
1er cours							
HF	10 564	447	11 011	4 100	141	4 241	5 252
H	5 437	210	5 647	2 114	65	2 179	7 826
12ème année (professionnelle)							
Total	452	4	456	-	-	-	456
HF	195	4	199	-	-	-	199
H							
Filière "Agriculture, sylviculture et pêche" (6ème, 7ème et 8ème cours)							
HF	74	-	74	-	-	-	74
H	54	-	54	-	-	-	54

Tableau 5 : Enseignement complémentaire (1983 - 1984)

Observation : les cours technico-professionnels ont commencé en 1983 - 1984